La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'Hôtel de Ville, au 26, rue de la Rivière le mardi 3 novembre à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 3 NOVEMBRE 2026

Ouverture de la séance

1. **Adoption de l'ordre du jour**

 1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. **Première période de questions**

3. **Approbation des procès-verbaux**

 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026

4. **Affaires des membres du conseil et tour de table**

 4.1 Tour de table des membres du conseil

 4.2 Nomination maire suppléant

 4.3 Approbation du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour 2027

 4.4 R3USSIR éducation emploi Estrie - Diplôme en poche 2026 - Invitation à soutenir la diplomation

5. **Règlements**

 5.1 Dépôt et présentation du projet de règlement 699-26-36 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier la nomenclature de l'usage résidentiel mixte (R5) et d'y préciser que pour être considéré comme un usage mixte, l'espace commercial doit occuper l'entièreté du rez-de-chaussée dans la zone CA- 1

 5.2 Adoption du premier projet de règlement 699-26-36 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier la nomenclature de l'usage résidentiel mixte (R5) et d'y préciser que pour être considéré comme un usage mixte, l'espace commercial doit occuper l'entièreté du rez-de-chaussée dans la zone CA- 1

6. **Administration générale et finances**

 6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'octobre 2026

 6.2 Autorisation de paiement – FQM ASSURANCES 2027

 6.3 Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant l'exercice de la compétence de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes sur le territoire de la Ville de Bedford par la MRC de Brome-Missisquoi

7. **Aménagement et urbanisme**

 7.1 Dépôt du registre des permis du mois d'octobre 2026

 7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 26 octobre 2026 7.3

 PIIA – 9, des Pins (Métro Plouffe) – Modification extérieure

 7.4 PIIA – 9-21, Principale – Modification de couleur autorisée

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'Hôtel de Ville, au 26, rue de la Rivière le mardi 3 novembre à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

8. Loisirs et culture

8.1 Autorisation de contribution financière - Centre de pédiatrie sociale Main dans la main 2026 – 2027

8.2 Demande de financement dans le cadre du Programme d'assistance financière aux évènements plaisirs plein air

8.3 Autorisation de signature – Demande de subvention Emploi d'été 2027 - Loisirs

9. Service des travaux publics et services techniques

9.1 Adoption du plan de gestion des actifs municipaux en eau (PGA-Eau)

9.2 Fourniture eau potable – Demande de la municipalité de Stanbridge Station

9.3 Demande d'aide financière au programme Primeau 2023-2033

9.4 Autorisation de signature à l'addenda 2 – Entente industrielle relative au financement et à l'utilisation d'ouvrage de traitement des eaux usées

9.5 Octroi de contrat de gré à gré pour l'inspection des pièges à matières grasses en 2027

10. Service incendie et sécurité publique

10.1 Autorisation de signature - Annexe de renouvellement à l'entente intermunicipale avec la Ville de Dunham pour la prévention incendie 2027

10.2 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers

11. Ressources humaines

11.1 Liste des embauches au 3 novembre 2026

12. Dépôt de correspondance

12.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi), tenue le 8 septembre 2026

12.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi), tenue le 22 septembre 2026

12.3 Résolution de Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi) – Contribution aux organismes

12.4 Résolution de la municipalité de Saint-Armand – Entente intermunicipale de fourniture de services de Bibliothèque – Renouvellement d'un an

12.5 Lettre de remerciement – La Société d'histoire de Missisquoi (le Musée Missisquoi)

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

14.1 Levée de la séance

NON RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'hôtel de ville, situé au 26, rue de la Rivière, à Bedford, le mardi 3 novembre 2026 à 19 h 00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Suzanne Plouffe
Pierre Le Blanc	Richard Fournier
Yvette Tétreault Lapointe	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents :

Richard Joyal, directeur général et trésorier
et M^e^ Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

26-11-318 **Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

26-11-319 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M. **Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi**.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 30 octobre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Aucun citoyen ne se prévaut de la première période de questions.

26-11-320 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026.

ADOPTÉE

N.M. **Tour de table des membres du conseil**

26-11-321 **Nomination maire suppléant**

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil désigne à compter du 4 novembre 2026 le conseiller Pierre Le Blanc à titre de maire suppléant de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, se terminant le 2 mars 2027 inclusivement.

Que ce conseil désigne également à compter du 4 novembre 2026 le conseiller Pierre Le Blanc comme représentant de la Ville de Bedford en remplacement de M. Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour une durée de 4 mois, se terminant le 2 mars 2027 inclusivement.

ADOPTÉE

26-11-322 **Approbation du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour 2027**

Considérant l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2027, lesquelles devront être tenues, à moins d'avis contraire, à l'hôtel de ville situé au 26, rue de la Rivière à Bedford, à 19 h;

Les dates prévues pour les séances sont les suivantes :

Mardi 12 janvier 2027	Mardi 6 juillet 2027
Mardi 2 février 2027	Mardi 3 août 2027
Mardi 2 mars 2027	Mardi 7 septembre 2027
Mardi 6 avril 2027	Mardi 5 octobre 2027
Mardi 4 mai 2027	Mardi 2 novembre 2027
Mardi 1er juin 2027	Mardi 7 décembre 2027

ADOPTÉE

26-11-323 **R3USSIR éducation emploi Estrie - Diplôme en poche 2026 - Invitation à soutenir la diplomation**

Considérant que R3USSIR et ses partenaires déploieront, du 2 au 30 novembre 2026, la campagne « Diplôme en poche » afin de valoriser la diplomation et d'encourager les personnes étudiantes à poursuivre leur parcours jusqu'à l'obtention de leur diplôme;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la campagne « Diplôme en poche » 2026 et de diffuser les messages et les visuels disponibles sur les plateformes de communication de la Ville.

ADOPTÉE

26-11-324 **Dépôt et présentation du projet de règlement 699-26-36 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier la nomenclature de l'usage résidentiel mixte (R5) et d'y préciser que pour être considéré comme un usage mixte, l'espace commercial doit occuper l'entièreté du rez-de-chaussée dans la zone CA- 1**

Je dépose et présente le projet de règlement numéro 699-26-36 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier la nomenclature de l'usage résidentiel mixte (R5) et d'y préciser que pour être considéré comme un usage mixte, l'espace commercial doit occuper l'entièreté du rez-de-chaussée dans la zone CA- 1.

26-11-325 **Adoption du premier projet de règlement 699-26-36 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier la nomenclature de l'usage résidentiel mixte (R5) et d'y préciser que pour être considéré comme un usage mixte, l'espace commercial doit occuper l'entièreté du rez-de-chaussée dans la zone CA- 1**

Considérant que l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 novembre 2026 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 699-26-36 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier la nomenclature de l'usage résidentiel mixte (R5) et d'y préciser que pour être considéré comme un usage mixte, l'espace commercial doit occuper l'entièreté du rez-de-chaussée dans la zone CA-1.

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra prochainement, afin d'expliquer le projet de règlement faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

26-11-326 **Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'octobre 2026**

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 31 octobre 2026, au montant de 205 797,71 $ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 30 octobre 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-11-327 **Autorisation de paiement – FQM ASSURANCES 2027**

Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Considérant que la MMQ a un statut unique qui permet aux municipalités de contracter leurs assurances de dommages avec celle-ci sans avoir recours au processus prescrit d'appel d'offres;

Considérant que la MMQ a contracté avec FQM ASSURANCES et gestion de risques pour assurer les municipalités, dont la Ville de Bedford;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le renouvellement des assurances générales pour l'année 2027 avec FQM ASSURANCES et gestion de risques, et ce pour un montant de 224 968,23 $ incluant les taxes applicables.

Que les sommes seront prévues lors de la préparation budgétaire pour l'année 2027.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-11-328 **Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant l'exercice de la compétence de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes**

Considérant que la MRC exerce la compétence de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour certaines municipalités de son territoire;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite adopter une résolution visant la conclusion d'une entente par laquelle cette dernière délègue sa compétence de vente des immeubles par défaut de paiement de taxes à la MRC;

Considérant que les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite entente;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le maire, Claude Dubois, et le directeur général, Richard Joyal à signer pour et au nom de la Ville de Bedford l'Entente intermunicipale concernant l'exercice de la compétence de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes sur le territoire de la Ville de Bedford par la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

N.M. **Dépôt du registre des permis du mois d'octobre 2026**

N.M. **Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 26 octobre 2026**

26-11-329 **PIIA - 9, des Pins (Métro Plouffe) – Modification extérieure**

Considérant la demande afin d'autoriser la rénovation de la façade du Métro;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans de ADSP, aux plans A26111, datés du 2026-09-29;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommander par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-11-330 **PIIA - 9-21, rue Principale – Modification couleur autorisée**

Considérant la demande afin d'autoriser des modifications extérieures sur l'immeuble du 9-21, rue Principale;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;
Considérant la résolution du conseil municipal numéro 26-10-296 autorisant le projet;

Considérant que pour donner suite aux commentaires du Comité, le demandeur désir remplacer la façade, notamment par un revêtement de façade de pin de couleur rouge, et de nouvelles vitrines commerciales;

Considérant que la demande est basée sur des images produites par le demandeur;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-11-331 **Autorisation de contribution financière - Centre de pédiatrie sociale Main dans la main 2026 – 2027**

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main poursuit sa mission auprès des nombreuses familles de la MRC Brome-Missisquoi en offrant des services d'accompagnement et de soutien à des enfants en situation de grande vulnérabilité;

Considérant que le centre procède, comme chaque année, à présenter une demande d'aide financière afin de poursuivre son fonctionnement et d'offrir ses services à la communauté;

Considérant que le centre est intervenu auprès de 33 enfants résidant sur le territoire de la Ville de Bedford, et que le coût moyen pour accompagner un enfant en pédiatrie sociale dépasse 2 000 $ par année;

Considérant que cette année le centre souhaite déployer une clinique mobile dans les municipalités plus éloignées de la MRC, afin de faciliter l'accès aux soins et à l'accompagnement pour les familles dont les déplacements vers Cowansville représentent un obstacle;

Considérant que le centre sollicite une aide financière de 16 000 $ afin de soutenir la poursuite de ses services gratuits offerts aux enfants et aux familles de Bedford;

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde une aide financière au Centre de pédiatrie sociale Main dans la main d'un montant de 2 852 $, représentant 1 $ par citoyen demeurant dans la Ville de Bedford, et ce, afin de leur permettre de continuer l'accomplissement de leur mission auprès des jeunes concitoyens de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-11-332 **Demande de financement dans le cadre du Programme d'assistance financière aux évènements plaisirs plein air**

Considérant que la Ville de Bedford souhaite déposer une demande d'aide financière pour le projet intitulé Fête d'hiver;

Considérant que la Ville de Bedford certifie que tous les renseignements et documents déposés dans la demande faite à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques;

Considérant que la Ville de Bedford s'engage à utiliser l'aide financière conformément aux orientations et aux objectifs du programme, ainsi qu'à transmettre à Loisir et Sport Montérégie un bilan financier avec toutes les pièces justificatives dans le formulaire de reddition de comptes;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser madame Mélissa Gagnon, coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à déposer cette demande d'aide financière et à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE

26-11-333 **Autorisation de signature – Demande de subvention Emploi d'été 2027 - Loisirs**

Considérant que le service des Loisirs de la Ville de Bedford souhaite déposer une demande de subvention auprès du Programme Emploi Été Canada;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil désigne la Coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Mélissa Gagnon, pour la préparation, la signature et la mise en œuvre d'une demande de subvention présentée dans le cadre du Programme Emploi Été Canada 2027 pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

26-11-334 **Adoption du plan de gestion des actifs municipaux en eau (PGA-Eau)**

Considérant que la Ville de Bedford reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal approuve le document « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE

26-11-335 **Fourniture eau potable – Demande de la municipalité de Stanbridge Station**

Considérant la résolution 202-10-17 de la municipalité de Stanbridge Station relativement à l'augmentation de la fourniture d'eau potable à la municipalité;

Considérant que l'entente actuelle est valide jusqu'au mois d'avril 2030;

Considérant que la Ville de Bedford ne désire pas modifier l'entente actuelle;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil informe la municipalité de Stanbridge Station qu'elle ne désire pas modifier l'entente intermunicipale de fourniture d'eau potable.

ADOPTÉE

26-11-336 **Demande d'aide financière au programme Primeau 2023-2033**

Considérant que la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation en vertu du Programme PRIMEAU 2023-2033;

Considérant que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023-2033, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère, et elle s'engage à toutes les respecter;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033 et pour recevoir le versement de cette aide financière,

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville a pris connaissance du guide du PRIMEAU 2023-2033, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

Que la Ville est autorisée à déposer cette demande d'aide financière;

Que la firme Tetra Tech QI Inc. soit mandatée pour la préparer et transmettre, dans le cadre de cette demande d'aide financière, tout document requis par le ministère des Affaire municipales et de l'Habitation et d'en assurer le suivi.

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle.
Que la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux.

Que Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023-2033 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

Que la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023-2033.

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles associés à son projet, y compris toutes les directives de changements admissibles, à la hauteur de 50% de leur coût, et tout dépassement de coûts.

Que la Ville paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-11-337 **Autorisation de signature à l'addenda 2 – Entente industrielle relative au financement et à l'utilisation d'ouvrage de traitement des eaux usées**

Considérant la volonté de JTEKT de demander modification à l'entente industrielle initiale relativement au financement et à l'utilisation d'ouvrage de traitement des eaux usées;

Considérant qu'un addenda a été signé entre la Ville de Bedford et JTEKT Roulement Canada INC. au mois de mai 2026;

Considérant que l'addenda 2 vise à prolonger l'addenda du 12 mai 2026 jusqu'au 31 juillet 2027;

Considérant que toutes les autres modalités de l'entente initiale entre les deux (2) parties liées à l'utilisation des ouvrages de traitement des eaux usées de la Ville demeurent inchangées;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'addenda 2 à ladite entente;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le maire, Claude Dubois, et le directeur général, Richard Joyal à signer pour et au nom de la Ville de Bedford l'addenda 2 à l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages de traitement des eaux usées avec la compagnie JTEKT.

ADOPTÉE

26-11-338 **Octroi de contrat de gré à gré pour l'inspection des pièges à matières grasses en 2027**

Considérant que la Ville de Bedford désire continuer à inspecter tous les établissements situés sur son territoire qui effectuent de la préparation alimentaire et le cas échéant, doivent être munis d'un piège à matières grasses;

Considérant que les employés de la Ville de Bedford ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour effectuer ce travail;

Considérant que « Consultation LCB » est l'entreprise spécialisée en inspection des pièges à matières grasses qui a effectué les inspections des pièges à matières grasses sur le territoire de la Ville de Bedford depuis 2022 et que le tout a été fait à la satisfaction de la Ville;

Considérant que « Consultation LCB » a déposé une offre de services applicable en 2027 à la Ville de Bedford pour continuer le mandat;

Considérant que les tâches qui ont été faites depuis 2022 sont :

- Inspection terrain à l'aide d'un questionnaire qui a été complété par les propriétaires des commerces;
- rapport de visite des lieux;
- rapport d'inspection;
- remise du registre d'entretien et d'inspection qui a été remis lors de la visite des lieux.

Considérant que les tâches que devrait accomplir « Consultation LCB » en 2027, selon les disponibilités de Mme Line Boucher, seraient :

- envoyer une lettre de non-conformité préalablement signée par la Ville, indiquant un délai de mise en conformité, aux commerçants apparaissant sur la liste de non-conformité;
- faire une dernière inspection après l'échéance du délai de mise en conformité et dans le cas où le commerce est toujours non-conforme, demander à la Ville d'émettre un constat d'infraction à la suite du non-respect du règlement numéro 452-21-1 de la Ville de Bedford.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie le mandat d'inspection des pièges à matières grasses situés sur le territoire de la Ville de Bedford pour 2027 à l'entreprise « Consultation LCB », selon leur offre de services datée du 26 octobre 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-11-339 **Autorisation de signature - Annexe de renouvellement à l'entente intermunicipale avec la Ville de Dunham pour la prévention incendie 2027**

Considérant que la Ville de Bedford a conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Dunham concernant la prévention incendie pour l'année 2026;

Considérant que cette entente couvre l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'inspection des risques plus élevés ainsi que leur réinspection;

Considérant que les parties souhaitent renouveler l'entente pour l'année 2027 et préciser les modalités financières applicables aux services rendus;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite annexe de renouvellement;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le maire, Claude Dubois, et le directeur général, Richard Joyal, à signer pour et au nom de la Ville de Bedford, l'annexe de renouvellement à l'entente intermunicipale avec la Ville de Dunham concernant la prévention incendie pour 2027.

ADOPTÉE

26-11-340 **Demande d'aide financière pour la formation de pompiers**

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 et 2024;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Bedford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Bedford prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

N.M. **Liste des embauches au 3 novembre 2026**

N.M **Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi), tenue le 8 septembre 2026**

N.M **Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi), tenue le 22 septembre 2026**

N.M **Dépôt de la résolution de la municipalité de Saint-Armand – Entente intermunicipale de fourniture de services de Bibliothèque – Renouvellement d'un an**

N.M. **Dépôt d'une Lettre de remerciement – La Société d'histoire de Missisquoi (le Musée Missisquoi)**

N.M. **Une deuxième période de questions a été tenue telle que requise par la loi**.

Trois (3) citoyens se prévalent de la deuxième période de questions concernant les sujets suivants :

- L'aide financière demandée dans le cadre du projet PRIMEAU est pour quel projet?
- Demande de changement de zonage à l'intersection des rues Cyr et Massicotte.
- Remerciements aux employés des travaux publics pour les lumières sur la passerelle de la rue Rivière.
- Quelle était la demande de la municipalité de Stanbridge Station au point 9.2?
- Remerciements pour la belle soirée multiculturelle.

26-10-341 **Levée de la séance**

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée à 19h21.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

Me Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière